



13.2.3 - Comptes sociaux au 31 décembre 2007

BILAN ACTIF

<i>En euros</i>	Montant net au 31/12/2007	Notes	Montant net au 31/12/2006
Concessions, brevets, licences	5 261 866		69 274 697
Autres immobilisations incorporelles	36 819 466		39 222 521
Immobilisations incorporelles	42 081 332	3.1	108 497 218
Installations techniques	85 822		169 721 628
Autres immobilisations corporelles	943 911		954 807
Immobilisations en cours	-		37 505 191
Immobilisations corporelles	1 029 733	3.1	208 181 627
Titres de participation	453 152 432		529 927 819
Autres immobilisations financières	6 190 639		20 904 185
Immobilisations financières	459 343 071	3.2	550 832 004
Actif immobilisé	502 454 136		867 510 849
Stocks	842 681	3.3	2 374 869
Clients et comptes rattachés	7 192 069	3.5/6	29 326 092
Autres créances	257 415 414	3.4/5/6	90 543 907
Actions propres et autres titres de placement	53 834 518	3.7	43 010 241
Instruments de trésorerie	3 566 723	3.7	-
Disponibilités	577 043 304	3.7	33 223 775
Charges constatées d'avance	750 597		1 185 602
Actif circulant	900 645 306		199 664 487
Charges à répartir	4 295 875	3.8	7 517 185
Écart de conversion actif	14 894 712	3.16	4 163 802
TOTAL	1 422 290 029		1 078 856 323

BILAN PASSIF

<i>En euros</i>	31/12/2007	Notes	31/12/2006
Capital	92 811 116		92 545 997
Primes d'émission, de fusion, d'apport	182 176 522		179 537 858
Réserve légale	9 254 600		7 931 110
Autres réserves	28 857		28 857
Report à nouveau	45 124 917		62 998 127
Bénéfice (perte) de l'exercice	567 641 365		132 107 460
Capitaux propres	897 037 377	3.9	475 149 409
Provisions pour risques et charges	30 726 700	3.10	8 232 523
Emprunts obligataires convertibles	374 843 685	3.11/15	374 859 438
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	3.12/15	80 551 550
Emprunts et dettes financières divers	65 872 302	3.13/15	76 781 142
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 034 973	3.14/15	33 537 317
Dettes fiscales et sociales	1 776 300	3.15	3 155 333
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 026 485	3.15	5 688 320
Autres dettes	11 929 916	3.14	16 611 678
Instruments de trésorerie	238 361	3.7	-
Dettes	481 722 022		591 184 778
Écarts de conversion passif	12 803 930	3.16	4 289 614
TOTAL	1 422 290 029		1 078 856 323

COMPTE DE RÉSULTAT

En euros	2007	Notes	2006
Chiffre d'affaires	10 651 294	3.17	522 707 361
Production stockée	5 976		- 563 008
Reprises sur provisions, transferts de charges	1 275 565		7 165 650
Autres produits	502 434		361 540
Produits d'exploitation	12 435 269		529 671 543
Autres achats et charges externes	17 980 754		78 817 634
Variation stocks	-		-1 388 776
Impôts, taxes et versements assimilés	622 441		83 987 478
Salaires et charges sociales	9 559 730		15 278 920
Dotations aux amortissements et provisions :			
- sur immobilisations : amortissements et provisions	6 675 053		50 096 826
- sur charges à répartir : amortissements	2 147 937		3 419 737
- sur créances : provisions	21 467 952		621 058
- pour risques et charges : provisions	13 477 992		
Autres charges	1 284 620		778 199
Charges d'exploitation	73 216 479		231 611 076
Résultat d'exploitation	- 60 781 210		298 060 467
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	8 201 634		3 087 743
Autres intérêts et produits assimilés	49 635 265		16 029 652
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 614 877		2 546 521
Différences positives de change	19 497 197		6 888 436
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 415 922		522 036
Produits financiers courants	88 364 895		29 074 388
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	20 702 616		5 803 283
Intérêts et charges assimilées	22 774 759		23 726 339
Différences négatives de change	82 388 740		12 155 271
Charges financières courantes	125 866 115		41 684 893
Résultat financier courant	- 37 501 220	3.18	- 12 610 505
Dotations financières exceptionnelle aux provisions	134 583 289		0
Résultat financier	- 172 084 509	3.18	- 12 610 505
Résultat courant avant impôts	- 232 865 719		285 449 962
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	465 057		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 092 480 322		122 296
Reprises sur provisions et transferts de charges	31 211 338		135 000
Produits exceptionnels	1 124 156 717		257 296
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	593 720		470 071
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	321 055 258		314 016
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 966 905		1 015 000
Charges exceptionnelles	323 615 883		1 799 087
Résultat exceptionnel	800 540 834	3.19	-1 541 791
Résultat avant impôts	567 675 115		283 908 171
Impôts sur les sociétés	33 750	3.21	151 800 713
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	567 641 365		132 107 458

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Maurel & Prom a finalisé le 29 mai 2007 avec la société pétrolière Eni, filiale du groupe italien Eni S.p.A., la cession de sa participation au Congo dans les permis d'exploitation de M'Boundi et de Kouakouala, et une réduction de son intérêt dans le permis d'exploration de Kouilou de 65 % à 15 % pour un montant de 1,434 Md\$.

Selon le protocole de cession, Maurel & Prom a reçu 1,394 Md\$ correspondant à 95 % du prix de cession et à 32,3 M\$ d'intérêts sur cette somme (au taux Libor \$ à 3 mois + 0,5 % depuis le 1^{er} janvier 2007).

Une somme de 55 M\$ a été reçue fin 2007 en règlement final de la société Eni comprenant le reliquat de 5 % du prix de cession, la rétrocession du produit net de l'exploitation de cinq mois (entre le 1^{er} janvier 2007 et le 29 mai 2007) et le remboursement par Eni du fonds de roulement des permis cédés.

Par ailleurs Maurel & Prom possède au Gabon une filiale Maurel & Prom Gabon Ltd, immatriculée aux Iles Vierges qui elle-même détient :

- une succursale, Maurel & Prom Gabon Ltd. pour le permis d'Omoueyi ;
- une filiale Maurel & Prom Etekamba S.A. pour le permis d'Etekamba ;
- une filiale Maurel & Prom Nyanga Mayombe S.A. pour le permis de Nyanga Mayombe ;
- une filiale Quartier Général Maurel & Prom S.A., société de moyens.

Ces quatre entités sont immatriculées au Gabon.

Il a été décidé de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la totalité des intérêts détenus par les sociétés opératrices dans les contrats de partage de production à la société mère Établissements Maurel et Prom, de dissoudre les sociétés devenues sans objet ainsi que la société de moyens.

Établissements Maurel et Prom créera une nouvelle succursale immatriculée au Gabon pour remplir ses fonctions d'opérateur.

Cette opération juridique a été autorisée par une lettre du 20 septembre 2007 du Ministère des hydrocarbures du Gabon ; les actes de transfert ont été signé le 27 décembre 2007 (voir Note 3.18).

2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du Plan Comptable homologué en avril 1999 par le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire.

2.2. - Opérations pétrolières

Les méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

PERMIS MINIERS

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

ACQUISITIONS DE RÉSERVES

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice, ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.



DÉPENSES D'EXPLORATION

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné, et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur une zone ou une structure géologique, sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash flow futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'à leur transfert en immobilisations corporelles.

IMMOBILISATIONS DE PRODUCTION PÉTROLIÈRE

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipeline, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P ».

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir des analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêtés des comptes.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash-flows futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

COÛTS DE REMISE EN ÉTAT DES SITES

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière dès lors que la Société à une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par pays et par champ.

2.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- agencements et installations : L sur 5 à 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique : L ou D, sur 3 à 5 ans ;
- mobilier de bureau : L sur 10 ans.

2.4 - Participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées à hauteur des capitaux propres de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due concurrence.

2.5 - Stocks

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champs, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

2.6 - Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de non recouvrement.

2.7 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.8 - Charges à répartir

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt.

2.9 - Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, financements externes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne "Écarts de conversion". Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les disponibilités en devises sont converties au cours de clôture et les écarts de conversion sont inscrits au compte de résultat. Lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée à des investissements futurs (contrats spécifiques) et isolée comme telle, il est considéré que les encaissements et décaissements futurs constituent une sorte de couverture naturelle du profit ou de la perte de change.

2.10 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les filiales, les litiges et les risques de pertes de change.

La société en matière de retraite et avantages assimilés se limitent au paiement des cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite définis par la Convention Collective applicable.

Ces indemnités correspondent à un régime de prestations définies et sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;

- la méthode du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

2.11 - Chiffre d'affaires pétrolier

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend la livraison de pétrole brut au titre des redevances de production et des impôts.

2.12 - Conversion des comptes annuels des établissements

Les établissements autonomes de Maurel & Prom au Congo ont été cédés. Les autres établissements ne peuvent pas être considérés à ce jour comme des établissements autonomes. Leurs opérations comptables dont la devise de transaction est principalement le dollar, sont converties selon les mêmes règles que les opérations réalisées par l'établissement français.

2.13 - Instruments financiers

Afin de couvrir le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options, de change à terme et de swaps de change. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

- Opérations dont le caractère de couverture ne peut être démontré :
 - initialement, elles sont enregistrées pour leur juste valeur ;
 - à la date de clôture la variation de juste valeur (gains et pertes) est constatée en résultat si l'instrument est conclu sur un marché organisé (ou assimilé comme tel du fait de sa grande liquidité). Dans les autres cas (marché de gré à gré peu liquide) seules les pertes sont constatées.
- Opérations dont le caractère de couverture peut être démontré :
 - Si la réalisation de l'opération couverte est certaine, l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
 - Si la réalisation de l'opération couverte n'est pas certaine, la juste valeur de l'instrument est recherchée ; en cas de perte latente une provision pour risque ou une dépréciation est constituée ; en cas de gain latent ce dernier n'est pas comptabilisé l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
- La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par des experts externes indépendants.

3 - COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Immobilisations

L'évolution de l'actif immobilisé et des amortissements se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Autres variations *	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	155 777	22 705	(35 573)	(93 476)	49 433
À déduire : amortissements	(13 377)	(1 461)	656	10 336	(3 846)
À déduire : dépréciations	(33 903)	(100)	30 496	-	(3 507)
Valeur nette	108 497	21 144	(4 420)	(83 140)	42 081
Immobilisations corporelles	280 077	4 102	(2)	(277 494)	6 683
À déduire : amortissements	(71 896)	(270)	3	71 357	(806)
À déduire : dépréciations	-	(4 847)			(4 847)
Valeur nette	208 182	(1 015)	1	(206 137)	1 030
Total valeur brute	435 854	26 807	(35 575)	(370 970)	56 116
À déduire : amortissements	(85 273)	(1 731)	659	81 693	(4 652)
À déduire : dépréciations	(33 903)	(4 947)	30 496	-	(8 353)
TOTAL VALEUR NETTE	316 678	20 129	(4 419)	(289 277)	43 111

* valeur à l'ouverture des immobilisations du Congo cédées au 1^{er} janvier 2007.

3.1.1 - Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Logiciels	922	157	836	218
Permis minier	6 702	5 106	3 676	550
Congo	-	-	3 393	550
Gabon	2 846	1 969	-	-
Hongrie	283	0	283	-
Syrie	2 761	2 508	-	-
Tanzanie	812	629	-	-
Acquisition de réserves	-	-	76 655	68 506
Congo	-	-	73 794	65 645
Gabon	-	-	2 861	2 861
Frais d'exploration pétrolière	41 810	36 819	74 608	39 223
Congo	18 714	18 714	29 420	29 420
France	168	168	168	168
Hongrie	1 767	-	1 767	-
Vietnam	-	-	30 495	-
Syrie	876	876	-	-
Tanzanie	17 061	17 061	9 610	9 610
Autres pays	3 223	-	3 148	25
Immobilisations pétrolières	48 511	41 925	154 939	108 279
TOTAL	49 433	42 082	155 775	108 497

Les principales variations de la valeur nette des immobilisations incorporelles proviennent :

- de la sortie de la valeur nette des actifs cédés pour (83 140) K€ ;
- de la poursuite des recherches en cours au Congo sur les permis de La Noumbi (forage de Doungou) pour 8 396 K€ et de Kouilou pour 2 061 K€ ;
- de la sortie des travaux infructueux sur ces mêmes permis à hauteur de (4 955) K€ sur La Noumbi, de (803) K€ sur Kouilou ;
- de la sortie pour (30 496) K€ des travaux d'exploration sans résultat commercial au Vietnam et de la reprise corrélative de la provision pour dépréciation d'un même montant ;
- de la fin des travaux sur le puits Mkuranga et de la préparation des forages suivants en Tanzanie pour 8 266 K€ ;
- du démarrage des travaux en Syrie pour 3 598 K€ ;
- de la sortie d'un permis minier pour (126) K€ soit (783) K€ valeur brute moins 657 K€ dépréciation ;
- et de l'amortissement des permis miniers sur une durée de 10 ans pour un montant total de (1 313) K€.

3.1.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2007	2006
Installations pétrolières	4 934	278 585
Autres	1 749	1 492
Valeur brute	6 683	280 077
Amortissements et dépréciation	(5 653)	(71 896)
VALEUR NETTE	1 030	208 182

La variation de la valeur brute des immobilisations corporelles provient :

- de la cession des actifs congolais pour une valeur brute de (277 494) K€ ;
- des investissements de développement au Congo pour 3 840 K€ ;
- des acquisitions de matériel, mobilier, agencements pour 262 K€.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles provient :

- de la cession des actifs congolais pour un montant de 71 357 K€ ;
- de la dépréciation d'investissements de développement au Congo pour 4 848 K€ ;
- des amortissements de matériel, mobilier, agencements pour 269 K€.

3.2 - Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le détail des titres est donné dans le tableau des filiales et participations annexé.

En milliers d'euros	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Autres variations *	31/12/2007
Titres de participation	530 470	40 765	(3 782)		567 453
À déduire : provisions	(542)	(114 118)	360		(114 300)
Valeur nette	529 928	(73 353)	(3 422)		453 153
Autres immobilisations financières	24 801	7	(1 174)	(10 765)	12 869
À déduire : provisions	(3 897)	(2 782)	-		(6 679)
Valeur nette	20 904	(2 775)	(1 182)	(10 757)	6 190
Total valeur brute	555 271	39 615	(4 964)	(10 757)	579 165
À déduire : provisions	(4 439)	(115 743)	360	-	(119 822)
VALEUR NETTE	550 832	(76 128)	(4 604)	(10 757)	459 343

* Dont cession des exploitations du Congo 6 520 K€.



TITRES DE PARTICIPATION

Titres Rockover oil and Gas

Le 13 juillet 2007, la Société a signé un accord avec les anciens propriétaires de Rockover Oil and Gas, afin de racheter certaines options de remontée dans les permis gabonais cédés et certaines clauses de bonus indexé sur des niveaux de production.

À ce titre un paiement de 30 M\$ soit 21 767 K€ a été effectué le 13 juillet 2007 ; un deuxième paiement de 25 M\$ soit 18 140 K€ sera effectué lorsque la production du champ d'Onal atteindra 1 000 bbl/j pendant une période de 30 jours. Ce dernier montant a été inscrit en augmentation de la valeur brute des titres en contrepartie du compte « fournisseurs d'immobilisations ».

Par ailleurs la Société a décidé de regrouper les actifs de ses quatre filiales et sous filiales Gabonaises en un seul établissement de la société mère « Établissements Maurel et Prom » ; cet apport effectif au 1^{er} janvier 2008 entraîne le transfert des coûts pétroliers et des permis miniers portés auparavant par les filiales vers le nouvel établissement créé au Gabon.

Cet apport réalisé à la valeur comptable nette des coûts pétroliers et des permis miniers enregistrés dans les filiales gabonaises ne permet pas de prendre en compte dans l'établissement gabonais la valeur des titres de la filiales Maurel & Prom Gabon Ltd. détenus par la société mère ; ces derniers sont donc intégralement dépréciés générant une charge financière de 114 007 K€.

Autres titres

Les autres acquisitions concernent la souscription au capital de la Banque Congolaise de l'Habitat pour 762 K€, au capital de Maurel & Prom Congo pour 15 K€ et au capital de MP Syrie pour 80 €.

Les diminutions concernent essentiellement une réduction du capital de MP Genève (Suisse) pour 3 781 K€. La reprise de dépréciation des titres de 360 K€ concerne cette même filiale.

Autres immobilisations financières

Les principales variations des autres immobilisations financières représentent :

- une diminution de 1 182 K€ dont 522 K€ suite au remboursement d'un dépôt de garantie et 660 K€ suite au remboursement d'un prêt par un associé pétrolier. Le solde de ce prêt au 31 décembre 2007 est de 2 781 K€ dont 78 K€ d'intérêts courus ; il est provisionné à 100 % compte tenu de la faible rentabilité du permis exploité.
- d'autres variations s'analysant en une sortie du solde d'un prêt (soit 6 510 K€) faisant parti des actifs cédés du Congo et un reclassement en « autres créances d'avances » à un partenaire pétrolier dans le cadre de travaux d'exploration production au Congo pour 3 687 K€.

Au 31 décembre 2007, la valeur nette de 6 190 K€ représente des dépôts de garantie sur location d'immeuble pour 305 K€ et le dépôt bancaire constitué en 2006 en garantie des engagements de travaux pris dans le cadre des activités d'exploration en Syrie pour 5 885 K€.

3.3 - Stocks

Les stocks se composent essentiellement de matériels de forage (tubings et casings) pour 843 K€.

3.4 - Autres créances

Les autres créances (valeur brute) incluent les éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Avances aux filiales du Groupe	277 250	82 278
Créances sur associés pétroliers	25 181	6 110
Créances liées à la cession des navires polyvalents	-	4 016
Créance sur la cession des titres Stcpa Bois et Transagra	4 101	4 101
Acomptes fournisseurs et notes de débits aux filiales	3 094	3 384
Créances diverses	4 131	9 737
Total Brut	313 757	109 626
Dépréciation	56 343	19 082
TOTAL NET	257 414	90 544

La Société a consenti des avances de trésorerie à ses filiales notamment au Gabon pour 189 335 K€ et en Italie (Sicile) pour 9 264 K€ afin de financer leurs travaux d'exploration pétrolières et gazières.

Elle a également accompagné l'accroissement de l'activité et la poursuite des investissements de sa filiale de forage Caroil par des avances de 57 147 K€.

3.5 - Provisions pour dépréciation des créances clients et autres créances

Les provisions pour dépréciation des créances ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2006	Augmentations	Reprises	Écart de conversion	31/12/2007
Total sur les créances clients	129	789	-	-	918
Sur les avances aux filiales	13 681	30 100	(5 247)	-	38 534
Sur les autres créances	5 401	13 708	(1 005)	(295)	17 809
Total sur les autres créances	19 082	43 808	(6 252)	(295)	56 343

Les dotations aux provisions sur clients et avances filiales concernent principalement :

- le solde des avances à la société de moyen Zetah Congo pour 6 962 K€ ; cette société qui opérait les permis congolais vendus n'a plus d'activité et ne pourra donc rembourser les avances de sa maison mère ;
- des avances à diverses autres sociétés notamment NGM (exploitant des permis aurifères au Mali) pour 2 376 K€ ;
- une provision sur le compte courant de la filiale MP Gabon pour 20 576 K€ ; cette provision est destinée à faire face à la perte entraînée par la dissolution des filiales gabonaises après apport à l'établissement unique porteur des permis et des coûts pétroliers ; elle correspond à la situation nette négative des filiales en question (voir note 3.2 sur les dépréciations des titres).

Les reprises sur provisions sur clients et avances filiales concernent :

- une provision sur le groupe Mepis de 4 963 K€ du fait de l'abandon de créance consécutif à la cession des navires polyvalents et un montant de 283 K€ suite à l'ajustement de la provision sur la filiale hongroise en liquidation.

Les dotations aux provisions sur autres créances concernent principalement :

- une provision pour 12 624 K€ sur des créances sur un associé partenaire de contrats de partage de production ;
- une provision de 946 K€ sur Zetah Congo qui n'a plus d'activité (voir ci-dessus).

Le poste Créances sur associés pétroliers se compose de créances sur des partenaires pétroliers au Congo pour 13 521 K€, en Tanzanie pour 11 376 K€ et en Syrie pour 284 K€.

Les reprises sur provisions sur autres créances concernent des créances sur l'Iran pour 754 K€ et le Vietnam pour 251 K€ qui ont été sorties des comptes.

La valeur d'inventaire des créances sur les filiales est déterminée en fonction des capitaux propres des filiales et des perspectives d'évolution de leur activité.

3.6 - État des échéances des créances

Créances nettes (K€)	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Prêts	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	6 191	-	6 191	-
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT				
Créances clients et comptes rattachés	7 192	7 192	-	-
Autres créances	257 415	257 415	-	-
TOTAL	270 798	264 607	6 191	-

3.7 - Actions propres, disponibilités et instruments de trésorerie

3.7.1 - Actions propres

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions propres détenu par Maurel & Prom est de 3 865 756 pour une valeur d'acquisition totale de 54 296 K€. .

Le coût moyen d'acquisition est de 14,0455 € et le cours moyen de l'action du mois de décembre est de 13,926 € ; une provision de 462 K€ a donc été constituée ramenant la valeur nette au bilan à 53 834 K€.

3.7.2 - Instruments de trésorerie

COMPTABILISÉS AU BILAN

Ils se composent des instruments suivants valorisés à la valeur de marché car s'agissant d'instruments de change EUR/USD ils sont traités comme des instruments contractés sur un marché organisé.

Instruments comptabilisés au 31/12/2007					31/12/2007	31/12/2007
Type Position	- devise à payer + devise à recevoir	Date départ	Date fin	Nominal en K\$	Valeur de marché en K€	Valeur de marché en K€
					ACTIF	PASSIF
Achat Call Eur 1,44		19/11/2007	15/01/2008	- 40 000	472	
Achat Call Eur 1,44		19/11/2007	15/01/2008	- 60 000	688	
Achat Call Eur 1,45				- 100 000	799	
Achat Put Eur 1,455						
+ Vte Put Eur 1,415		14/12/2007	16/01/2008	+ 100 000	621	238
Achat Put Eur 1,46 rko 1,396		14/12/2007	16/01/2008	+ 100 000	476	
Option de change				-	3 056	238
Change à terme				- 282 443	511	-
TOTAL COMPTABILISÉ AU BILAN					3 567	238

Les couvertures de devises consistent en une vente à terme nette de 283 M\$ contre euros destinés aux besoins de financement en Euros du Groupe et en options de change prises dans le cadre d'optimisation de la position de change globale du Groupe.

NON COMPTABILISÉS AU BILAN

Par ailleurs les instruments suivants (contractés sur un marché de gré à gré) dégagent une plus-value qui ne remplit pas les conditions pour être comptabilisée (marché peu liquide) :

Instruments non comptabilisés au 31/12/2007					31/12/2007	31/12/2007
Type Position	- devise à payer + devise à recevoir	Date départ	Date fin	Nominal en K\$	Valeur de marché en K€	Valeur de marché en K€
					PRODUITS	CHARGE
SWAP taux + devises (USD/COP)		21/12/2006	15/12/2009	30 151	1 857	
Vente de call 65 USD + achat put 58 USD						
1 000 bbl/j WTI		20/12/2007	31/03/2008		245	

Le swap de change USD/COP est destiné à couvrir un emprunt en COP fait par la filiale colombienne (cette dernière ayant des ressources en USD).

L'instrument sur le pétrole est souscrit pour le compte de la filiale colombienne ; cette position est exceptionnelle dans les comptes de la maison mère ; les autres couvertures figurent dans les comptes de la filiale productrice Hocol.

3.7.3 - Disponibilités

Au 31 décembre 2007, les disponibilités se composent de :

- dépôts bancaires rémunérés pour 557 756 K€ comprenant :
 1. un montant de 150 MUSD américains affecté aux investissements payables en USD programmés par le Groupe principalement pour le champ d'Onal et des forages d'exploration en Tanzanie. Conformément aux règles et méthodes comptables (cf paragraphe 2.9), ce montant a été converti au cours d'acquisition des dollars en l'occurrence 1,3505 USD pour 1 euro (cours en vigueur lors de la réception des fonds de la vente des actifs congolais) ;
 2. des dépôts en USD soit 598 MUSD convertis au taux de clôture soit 1,4721 USD pour 1 EUR ;
 3. des dépôts en euros pour 40 millions.
- comptes courants bancaires, intérêts et caisses pour 19 287 K€.

3.9 - Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2006	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Écart de conversion	Augmentation capital	31/12/2007
Capital	92 546				265	92 811
Primes	179 538				2 638	182 176
Réserve légale	7 931	1 323				9 254
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	29					29
Report à nouveau	62 998	(12 953)		(4 920)		45 125
Résultat	132 107	(132 107)	567 641			567 641
TOTAL	475 149	(143 737)	567 641	(4 920)	2 903	897 037

Suite à la cession de l'essentiel des établissements du Congo les écarts de conversion ont été repris en résultat pour 4 920 K€. Les intérêts congolais non cédés ne sont plus considérés comme formant un établissement autonome ; il n'y a donc plus d'écart de conversion.

Au 31 décembre 2006, le capital social se composait de 120 189 607 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 92 545 997,39 €.

3.8 - Charges à répartir et charges comptabilisées d'avance

Les charges à répartir ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Charges à répartir au 1 ^{er} janvier	7 517	11 143
Sortie des exploitations du Congo	(1 073)	
Écart de conversion		(206)
Amortissement de l'exercice	(2 147)	(3 420)
CHARGES À RÉPARTIR AU 31 /12	4 296	7 517

Les charges à répartir correspondent aux différents frais sur emprunts obligataires et bancaires ; ils sont amortis sur la durée de remboursement du principal.

Au 31 décembre 2007, le montant restant à répartir s'élève à 4 296 K€, et concerne des frais liés à l'emprunt obligataire émis en mars 2005.

INSTRUMENTS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Bons de souscription d'actions nouvelles remboursables (BSAR)

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2003, la Gérance de Maurel & Prom a décidé, le 17 juin 2004, d'émettre et d'attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions nouvelles Maurel & Prom remboursables (« BSAR ») à l'ensemble des actionnaires à raison d'un bon par action Maurel & Prom.

Il a été ainsi émis 8 317 638 BSAR, 20 bons donnant droit à son titulaire de souscrire à une action nouvelle Maurel & Prom d'une valeur nominale de 7,70 € au prix de 89,65 €, la période d'exercice allant du 29 juillet 2004 au 28 juillet 2006.



La Société peut procéder à tout moment, à compter du 29 juillet 2005, au remboursement anticipé des BSAR en circulation au prix de 0,01 € sous réserve de la publication d'un avis de remboursement anticipé et d'une moyenne de cours de l'action pendant les 10 jours précédant l'avis supérieur à 115,26 €.

Suite à la division par 10 de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, 20 bons donnent droit à souscription de 10 actions nouvelles au prix total de 89,65 € les 10.

Au 31 décembre 2005, 574 580 bons avaient été exercés et 157 726 actions nouvelles émises ; 7 743 058 bons restaient donc en circulation.

Au cours de l'année 2006, 7 662 500 bons ont été exercés et 3 831 250 actions nouvelles créées générant une augmentation de capital de 2 950 K€ ainsi qu'une prime brute d'émission de 31 397 K€ (soit de 31 371 K€ nette des frais).

La période d'exercice se terminant le 28 juillet 2006, les 80 558 bons non exercés sont tombés en non-valeur.

Options de souscription d'actions

Par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2001, la Gérance a été autorisée à consentir à ses salariés et dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions Maurel & Prom.

Ainsi, au 25 octobre 2001 la Gérance a attribué 154 000 options de souscription d'actions au prix de 12,15 € l'une, exerçables à compter du 26 octobre 2004 et sans condition de délai au bénéfice de 12 personnes et le 16 juin 2003 à un salarié, 26 000 options de souscription au prix d'exercice de 19,98 € ; ces nombres sont respectivement devenus 1 579 030 et 266 540 suite à l'ajustement opéré après émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action, les nouveaux prix d'exercice étant ramenés respectivement à 1,185 € et 1,949 € l'action.

Par amendement en date du 23 mai 2005 du règlement des plans des 25 octobre 2001 et du 16 juin 2003, les options de souscription correspondantes sont devenues exerçables immédiatement.

Selon autorisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2003, la gérance a attribué le 29 juillet 2003 123.000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 17,82 € réparties sur 5 bénéficiaires, exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; ce nombre a été porté à 1 261 160 options exerçables au prix de 1,738 € après l'ajustement occasionné par l'émission des BSAR et la division du nominal par 10 de l'action.

Sur la base de l'autorisation de même date, soit le 26 juin 2003, la Gérance a attribué, le 22 juin 2004, 13 500 options de souscriptions d'actions à des salariés de la Société (3 bénéficiaires), exerçables immédiatement et dans un délai de 5 ans au prix de 66,94 €. Ce nombre a été porté à 138 420 et le prix d'exercice ramené à

6,529 € l'action suite à l'émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action.

Par autorisation de l'Assemblée générale du 28 décembre 2004, le Directoire a attribué, le 16 mars 2005, 220 000 options de souscription d'actions à un salarié (devenu ultérieurement mandataire social) au prix d'exercice de 13,59 €, options exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; en vertu de la même autorisation et exerçables dans les mêmes conditions, le 6 avril 2005, 480 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à 8 salariés pour un prix d'exercice de 13,44 € l'option et le 21 décembre 2005, 170 000 options de souscription ont été attribuées pour un prix d'exercice de 12,91 € à 2 personnes dont un mandataire social.

Au cours de l'année 2006, 160 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à deux salariés, à savoir 80 000 options attribuées le 3 janvier 2006 au prix d'exercice de 12,86 € et 80 000 options attribuées le 10 avril 2006 au prix d'exercice de 14,72 €.

Par ailleurs, 121 790 options ont été levées, générant la création de 121 790 actions, soit une augmentation de capital de 94 K€ et une prime d'émission brute de 668 K€.

En 2007, 344 310 options ont été levées générant la création de 344 310 actions, soit une augmentation de capital de 265 K€ et une prime d'émission brute de 2 638 K€.

Au 31 décembre 2007, 656 650 options restent à exercer, susceptibles de donner lieu à la création de 656 650 actions nouvelles.

Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'Assemblée générale du 20 juin 2006 a délégué compétence au Directoire, pour une période de 38 mois, pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite au profit des salariés et/ou mandataires sociaux d'actions ordinaires existantes ou à émettre. Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital au jour de l'Assemblée, ou la contre-valeur de ce montant, le cas échéant étant précisé que le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation par incorporation de primes, réserves ou bénéfices pour procéder à l'émission d'actions gratuites ne pourra excéder 1 000 000 €. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Directoire a fait usage de ces autorisations et a attribué 70 000 actions gratuites le 3 octobre 2006, et 66 800 le 14 décembre, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans, ce droit étant subordonné à la présence du salarié à l'issue de cette période,

et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

L'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 a délégué compétence au Conseil d'administration, pour une période de 26 mois, de procéder à l'émission d'actions nouvelles (dans la limite d'un nominal de 2 000 000 €) réservées aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel et lui a donné tous pouvoirs pour déterminer les conditions de souscription.

Le Conseil d'administration a reçu également, lors de cette même Assemblée, délégation de compétence pour attribuer aux salariés et/ou mandataires sociaux des actions gratuites existantes ou à émettre, dans la limite de 1 % du capital au jour de l'Assemblée. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a attribué 116 524 actions gratuites le 21 décembre 2007, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, le Directoire a lancé et fixé les modalités d'un plan de rachat d'actions le 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 17 € et 11 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, au 19 juin 2006, 308 994 actions ont été achetées pour un prix moyen de 16,08 € et 31 829 actions ont été vendues pour un prix moyen de 15,98 € et aucune action n'a été annulée.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2006, le directoire a modifié les modalités du plan de rachat d'actions du 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 25 € et 15 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, à partir du 20 juin 2006, 756 333 actions ont été achetées pour un prix moyen de 16,97 € et 615 702 actions ont été vendues pour un prix moyen de 17,21 € et aucune action n'a été annulée.

Concernant les actions achetées, 794 064 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité, 265 000 dans le cadre de remise aux salariés et 6 263 ont servi à la conversion des OCEANES.

Concernant les actions vendues, 641 268 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité et 6 263 pour la conversion des OCEANES.

Au 31 décembre 2006 le nombre d'actions propres détenu par la Société était donc de 657 477 pour une valeur d'acquisition totale de 10 483 K€.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 pour une durée de 18 mois le Conseil d'administration est autorisé à racheter des actions de la Société dans les conditions suivantes : rachat limité à 10 % du capital à un prix unitaire maximum d'achat de 22 € et minimum de vente de 12 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, 3 274 710 actions ont été achetées en 2007 pour un prix moyen de 13,79 € et 15 739 actions ont été remises (15 000 au titre des actions gratuites et 739 pour des conversions d'OCEANES) ; aucune action n'a été annulée.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 4 185 707 actions, les ventes 4 236 399 actions.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait en propre 3 865 756 actions (soit 3,22 % du capital pour une valeur de 54,3 M€ à la fin 2007) dont 102 104 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2007, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 120 533 917 et le capital social s'élève à 92 811 116,09 €.

SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS SUR CAPITAL

En euros	Nombre d'actions	Actions propres
AU 31/12/04	108 099 990	
Émission par exercice de BSAR	135 790	
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	3 101 130	
Émission d'actions réservées	4 899 657	
Rachat actions propres		240 915
AU 31/12/05	116 236 567	240 915
Émission par exercice de BSAR	3 831 250	
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	121 790	
Rachat actions propres		416 562
Soit au 31/12/06	120 189 607	657 477
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	344 310	
Rachat actions propres		3 208 279
SOIT AU 31/12/07	120 533 917	3 865 756



Distribution

L'Assemblée générale du 14 juin 2007 avait décidé du versement d'un dividende total de 1,20 € par action sur la base du nombre d'actions existant à cette date et donnant droit à dividende soit 144 436 700,40 € ; le dividende total mis en paiement le 25 juin s'est élevé à 143 737 717,20 € suite à la création entre ces deux dates d'actions nouvelles ouvrant droit à dividende soit un complément de 180 000,00 € et l'annulation du dividende sur actions propres soit 878 983,20 €.

3.10 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2006	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations *	31/12/2007
Risque de change	4 011	14 785	(4 007)		105	14 895
Remise en état des sites	3 206	-	-		(3 119)	87
Litiges	1 015	6 050	(715)			6 350
Autres	-	9 395				9 395
Total des provisions	8 232	30 230	(4 722)		(3 014)	30 726
Impact net des charges encourues						
Résultat d'exploitation		13 478				
Résultat financier		14 785	(4 007)			
Résultat exceptionnel		1 967	(715)			

* sortie des exploitations du Congo pour (3 119) K€.

- la provision pour risques de change a été dotée à hauteur de 14 785 K€. Elle est liée à l'évolution du Dollar américain qui a entraîné une perte latente importante notamment sur les créances de Maurel & Prom sur ses filiales. La reprise de provision concerne l'annulation des pertes latentes de 2006 ;
- la provision pour démantèlement et remise en état des sites est en forte baisse car elle ne concerne plus que le seul permis de Kouilou (dont MP ne détient plus que 15 %) ;
- une provision pour risque de 6 050 K€ a été constituée dans le cadre de litiges commerciaux avec Messier Partners ; la reprise de provision de 715 K€ concerne ces mêmes litiges ; le solde concerne une provision de 300 K€ pour contentieux prud'homaux constituée en 2006 ;

- les autres provisions concernent un contrôle fiscal de la Société pour 1 617 K€, des risques liés aux opérations au Congo pour 7 234 K€, et la provision pour indemnités de fin de carrière. Cette dernière a été comptabilisée cette année pour la première fois dans les comptes sociaux, la charge de l'année 2007 représente 193 K€ et le coût des services passés 350 K€.

Indemnités de fin de carrière	Montants en K€
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/06	350
Coût des services 2007	179
Coût financier 2007	14
CHARGE DE L'ANNÉE 2007	193
Impact variation du taux d'actualisation	(15)
Nouveaux entrants	5
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/07	534

3.11 - Emprunts obligataires convertibles

Le 9 Mars 2005, la Société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANES) pour un montant total de 374 999 K€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1^{er} janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2007, 6 965 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 374 844 K€. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2006 est de 16 704 264.

3.12 - Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Natixis Banques Populaires	-	75 930
Intérêts courus	-	6
Banques créditrices	-	4 615
	-	80 551

En juillet 2006 il a été négocié auprès d'un consortium de banques conjointement dirigé par Natixis et BNP Paribas une facilité de 350 000 K\$ garantie par le nantissement des réserves congolaises et colombiennes du Groupe.

Cette facilité est allouée à hauteur de 200 000 K\$ aux établissements congolais et de 150 000 K\$ aux filiales de la Colombie.

L'échéance de cette ligne de crédit est fixée au 31 décembre 2009. La facilité congolaise porte intérêt à Libor + 3,5 %. Outre les nantisements consentis, le Groupe s'est engagé à ce que sa structure financière respecte à tout moment les trois ratios suivants :

- Ratio de fonds de roulement supérieur à 1,1 ;
- Total Dette (y compris OCEANES non converties)/EBITDA supérieur à 2,5
- EBITDA/ charges d'intérêt supérieur à 5.

Le 14 mai 2007 le Groupe a remboursé les 100 MUSD (75 930 K€) tirés au titre de la facilité congolaise et le droit de tirage résiduel de 100 MUSD au titre des réserves congolaises a été résilié suite à la vente de la totalité des réserves.

3.13 - Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Emprunt à la filiale Hocol	65 213	75 930
Intérêts courus	643	845
Autres	16	6
	65 872	76 781

Hocol S.A. a prêté 100 MUSD à Maurel & Prom pour un 1 an renouvelable (du 25 juillet 2006 au 25 juillet 2007) au taux de Libor plus 1/8^e.

Ce prêt a été renouvelé à l'échéance du 25 juillet 2007. Par ailleurs, les mouvements suivants ont été enregistrés en 2007 :

- remboursement partiel de MP de 5 M\$;
- prêt complémentaire de 1 M\$.

Au 31 décembre 2007, le solde est de 96 M\$. Les intérêts sont payés trimestriellement à la date anniversaire.

3.14 - Dettes fournisseurs et autres dettes

Suite à la sortie des exploitations du Congo et donc des financements dus par la Société à ses établissements congolais pour les travaux d'exploration engagés pour Maurel & Prom à hauteur de sa quote-part d'intérêt direct dans les différents permis, les autres dettes correspondent essentiellement, au solde comptes courants avec certaines filiales.

La baisse de la dette fournisseur est, elle aussi, directement liée à la sortie des exploitations du Congo.



3.15 - État des échéances des dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	374 844		374 844	
Emprunts et dettes financières divers	65 872	65 872		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 035	10 035		
Dettes fiscales et sociales	1 776	1 776		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 026	17 026		
Autres dettes	11 930	11 930		
TOTAL	481 483	106 639	374 844	-

3.16 - Écarts de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation au cours de clôture et portent sur le dollar américain (2006 : 1,3170 / 2007 : 1,4721) des dettes et créances en devises (essentiellement sur les comptes courants et les prêts avec les filiales).

La perte latente de change de 14 895 K€ (2006 : 4 164 K€) est intégralement provisionnée.

3.17 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	2007	2006
Ventes huile Congo	836	516 749
Prestations de services	9 815	5 958
TOTAL	10 651	522 707

Suite à la sortie des exploitations du Congo il n'y a plus de ventes de pétrole significatives et l'essentiel du chiffre d'affaires correspond à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société.

3.18 - Résultat financier

Au 31 décembre 2007, le résultat financier de (44 574) K€ se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts comptes courant filiales	8 050	3 088
Intérêts sur OCEANES	(13 120)	(13 120)
Intérêts sur autres emprunts	(3 878)	(9 727)
Coût de l'endettement brut	(8 948)	(19 759)
Produits de trésorerie	24 343	1 099
Produit net / (Coût de l'endettement net)	15 395	(18 660)
Écart de change net (y compris provision pour perte de change)	(53 611)	(5 267)
Gains et (pertes) nets sur instruments financiers	6 256	-
Impact net de la cession des actifs congolais	(104)	-
Autres produits et (autres dotations) nets	(5 437)	(3 216)
Dividendes		14 532
Autres produits et (charges) financiers nets	(52 896)	6 049
Résultat financier courant	(37 501)	(12 611)
Dépréciation exceptionnelle des titres et comptes courants	(134 583)	-
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	(172 084)	(12 611)

Les intérêts sur autres emprunts sont versés à la filiale Hocol en rémunération de son prêt (96 M USD au 31/12/2007).

Les produits de trésorerie sont principalement constitués des produits de placements de comptes de dépôts à terme pour 22 334 K€ et des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 1 416 K€ et des intérêts bancaires pour 593 K€.

Les écarts de change nets comprennent :

1. des produits de 1 924 K€ sur les paiements fournisseurs et comptes courants filiales,
2. des pertes de change pour (44 757) K€ dégagés sur les disponibilités en USD provenant essentiellement du décalage entre le cours de l'Euro lors de l'entrée des devises suite à la vente des actifs congolais soit 1,35 USD pour 1 € et le cours du 31 décembre soit 1,4721 USD pour 1 € (voir note 3.7.3 sur les disponibilités et note 3.20 sur les risques),
3. l'impact de la provision pour écarts de changes sur les créances (essentiellement des comptes courants avec les filiales) pour (10 778) K€.

Les gains et pertes nets sur instruments financiers sont constitués des produits sur différents instruments dérivés de change pour 6 256 K€ obtenus dans le cadre de l'optimisation de la couverture de change du Groupe.

L'impact net de la cession des actifs congolais comprend la perte de change entre le taux de l'USD au 1^{er} janvier 2007 date de la cession soit 1,317 USD pour 1 EUR et le taux à la date de paiement 1.35 USD pour 1 EUR soit (25 613) K€ compensé par les intérêts calculés entre ces deux mêmes dates soit 25 509 K€.

Les autres produits et (autres dotations) nets pour (5 437) K€ concernent essentiellement la dépréciation du compte courant des filiales New Gold Mali (exploitation aurifère) et CEAB pour 2 376 K€ et la dépréciation d'un prêt à un associé sur un permis d'exploitation au Congo.

La dépréciation exceptionnelle de titres et comptes courants pour (134 583) K€ comprennent principalement la dépréciation des titres de la filiale MP Gabon du fait de la décision de regrouper ses quatre filiales et sous filiales gabonaises en un seul établissement de la société mère « Établissements Maurel et Prom » ; cet apport effectif au 1^{er} janvier 2008 entraîne le transfert des coûts pétroliers et des permis miniers portés auparavant dans les filiales vers le nouvel établissement créé au Gabon.

Cet apport réalisé à la valeur comptable nette des coûts pétroliers et des permis miniers enregistrés dans les filiales gabonaises ne permet pas de prendre en compte dans l'établissement gabonais la valeur des titres de la filiale Maurel & Prom Gabon Ltd. détenus par la société mère ; ces derniers sont donc intégralement dépréciés générant une charge financière de 114 007 K€.

De plus une provision sur le compte courant de la filiale MP Gabon pour 20 576 K€ a été constituée ; cette provision est destinée à faire face à la perte entraînée par la dissolution des filiales gabonaises après apport à l'établissement unique porteur des permis et des coûts pétroliers ; elle correspond à la situation nette négative des filiales en question ;

3.19 - Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2007, le résultat exceptionnel de 800 541 K€ se décompose comme suit :

Résultat net de la cession des actifs congolais	805 504
Coûts d'exploration passés en charges après reprise de provision	(4 429)
Autres produits	785
Perte nette sur cession d'actions propres	(67)
Reprise de provision sur litige Messier Partners	715
Dotations aux provisions pour risques	(1 967)

800 541

Le résultat net de la cession des actifs congolais se décompose en :

1. prix de cession soit 1 434 MUSD au taux du premier janvier 2007 de 1,317 USD pour 1 EUR soit 1 088 838 K€,
2. valeur nette comptable des actifs cédés soit (286 130) K€,
3. autres produits liés à la cession soit 2 796 K€.

Les coûts de l'exploration passés en charge concernent :

- le Vietnam (net de la reprise de provision de 30 496 K€) ... (9) K€
- le permis de La Noubi..... (3 490) K€
- le permis de Kouilou..... (930) K€

Les Dotations aux provisions pour risques comportent essentiellement la provision pour contrôle fiscal pour 1 617 K€ et des frais d'avocats pour 350 K€.

3.20 - Exposition au risque de change et au risque sur les cours du pétrole brut

RISQUE DE MARCHÉ

Les résultats de la société Groupe sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en dollar, et le taux de change EUR/USD. Néanmoins, il faut noter que la devise opérationnelle du Groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.



RISQUE RELATIF AU MARCHÉ DES HYDROCARBURES

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future et de celle de ses filiales contre une baisse éventuelle des cours profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production. Cette production depuis la cession du champ Mboundi à Eni est celle de sa filiale colombienne Hocol qui est de l'ordre de 13 000 bbl/j.

Nous mentionnons également que cette politique de couverture s'inscrit dans le cadre de la gestion des lignes de crédit bancaires mises à la disposition du Groupe. En effet ces dernières sont majorées si le cours de la protection est supérieur au cours retenu par les établissements pour la détermination de la « Borrowing Base ».

Pour la période allant d'avril 2007 à mars 2008, la production colombienne avait été couverte à hauteur de :

- 4 000 bbl/j à un prix du WTI de 64,10 \$/b par une vente à terme ;
- 4 500 bbl/j par une stratégie de couverture au moyen d'instruments optionnels assurant un prix de vente du WTI compris entre 59,22 et 65,22 \$/bbl.

Entre fin décembre et au cours du 1^{er} trimestre 2008, il a été procédé au rachat de ces couvertures dont une partie (à raison de 1 000 bbl/j) s'est opérée directement dans la société mère ce qui explique la présence de l'instrument mentionné à la note 3.7.2. De nouvelles couvertures se sont substituées à celles-ci en début 2008.

RISQUES DE CHANGE ET DE COURS

Bien que le dollar soit la devise opérationnelle de la Société (par l'intermédiaire de ses filiales) la variation du cours EUR/USD impacte le résultat de la Société lors de la réévaluation des liquidités détenues dans cette devise lors de l'arrêté des comptes.

Afin de minorer ce risque la Société a recours à des stratégies de couvertures au moyen d'instruments dérivés (change à terme et opérations d'options).

Les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollar sont couvertes par le maintien de liquidités dans cette devise spécialement dédiées à ces débours.

RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Le financement de la Société est constitué :

- d'une émission obligataire de 375 M€,
- et d'un emprunt en USD de 96 MUSD.

Les liquidités qui à la date d'arrêté s'élèvent à 700 M€ sont toutes placées en dépôt bancaires sur des périodes inférieures à trois mois. En conséquence, le risque encouru en cas de variation de taux d'intérêts est une perte d'opportunité en cas de baisse et un gain d'opportunité en cas de hausse.

La totalité des emprunts s'élevant à 440 M€ et les liquidités disponibles étant de 700 M€, la Société a une position nette excédentaire de 260 M€, les liquidités représentant 160 % des emprunts, la Société est immunisée contre tout risque de liquidité.

RISQUES ACTION

Au 31 décembre 2007 la capitalisation boursière des titres détenus par Maurel & Prom dans la société PEBERCAN sous forme de participation, s'élève à 17,2.M€ pour 19,39 % du capital. La valeur comptable de cette participation est de 12 M€.

Le résultat de la Société ne serait en conséquence pas affecté par une baisse de 10 % de la valeur des titres Pebercan.

Un plan de rachat d'actions propres a été mis en place le 12 janvier 2005. Dans le cadre de ce programme de rachats, 3 208 279 actions propres ont été achetées en 2007 et sont destinées à être utilisées dans le cadre des autorisations d'octroi d'options d'achats d'actions et d'octroi d'actions gratuites aux salariés de la Société et de conversions d'OCEANES.

Aucune action n'ayant été vendue ni annulée, au 31 décembre 2007, le nombre d'actions propres détenues par la Société est donc de 3 865 756.

La valeur comptable de ces actions propres détenues est au 31 décembre 2007 de 54 296 K€ pour une valeur de marché de 53 834 K€.

Une baisse de 10 % de la valeur de ces titres détenus aurait un impact négatif de 5 383 K€ sur le résultat de la Société.

Au vu des éléments précités, la Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

RISQUE DE CONTREPARTIE

La Société n'a plus en 2007 de créances significatives autres que celles sur ses filiales opérationnelles et sur des partenaires pétroliers engagés dans les mêmes opérations que la Société elle-même et portés dans la phase d'exploration et/ou de développement des infrastructures de production. Il ne s'agit donc pas de risque de contrepartie en tant que tels mais plutôt de risques inhérent à l'exploration production.

3.21 - Impôt sur les sociétés

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre Maurel & Prom et sa filiale française Caroil prenant effet à partir de l'exercice 2004.

Le résultat fiscal 2007 du Groupe d'intégration est déficitaire et aucun impôt sur les sociétés n'est dû au titre de l'exercice 2007 pour le groupe fiscal.

Les pertes fiscales du groupe d'intégration reportables au 31 décembre 2007 sans limite s'élèvent à 211 990 K€.

Maurel & Prom fait l'objet depuis le 6 septembre 2006 d'une vérification de comptabilité couvrant les exercices 2002 à 2005. Des propositions de rectification ont été reçues les 20 décembre 2006 et 21 août 2007. Plusieurs rectifications ont donné lieu à contestation par la Société dans les délais requis. Une réponse de l'Administration a été reçue le 6 novembre 2007. Un processus de discussion avec l'Administration fiscale est en cours.

Les principales rectifications envisagées portent sur la territorialité des charges, l'existence d'un établissement stable à l'étranger et sur des provisions et charges spécifiques.

Compte tenu des déficits reportables de la Société, les rectifications ne se traduisent pas par une imposition complémentaire à l'exception de 0,4 M€ dans le cadre de l'intégration fiscale et d'éventuelles retenues à la source, qui sont contestées, pour 1,3 M€, montants provisionnés dans les comptes de la Société.

La Société contestant l'essentiel des rectifications soit 30,2 M€ sur un montant total de 40,6 M€, seuls les rehaussements acceptés ont été pris en compte dans le calcul des déficits restant reportables au 31 décembre 2007.

3.22 - Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2007	2006
Caution en douane	1 126	762
Garantie données sur emprunts	101 895	151 860
Autre engagements donnés	11 609	146 811
TOTAL	114 630	299 433

À la connaissance de Maurel & Prom, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

CAUTIONS EN DOUANE DONNÉES

Les cautions données en douane représentent les garanties émises par le Groupe afin de répondre aux exigences des autorités locales pour les importations de matériels. Elles comprennent notamment les cautions douanières émises au Gabon pour 500 MCFA, soit une contrevaletur de 762 K€.

GARANTIES DONNÉES SUR EMPRUNTS

Dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe, Maurel & Prom a contracté en 2006, auprès d'un pool bancaire comprenant Natexis et BNP, un emprunt (« Reserve Based Loan ») de 350 M\$ affecté au financement des opérations au Congo à hauteur de 200 M\$ et en Colombie à hauteur de 150 M\$.

En contrepartie de cet emprunt, Maurel & Prom a consenti le nantissement des réserves pétrolières ainsi financées, le nantissement des actions des sociétés détentrices des permis ainsi que le nantissement des produits issus de l'exploitation desdits permis jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt fixée au 31 décembre 2009.

En outre, Maurel & Prom s'est engagée pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (cf. Note 3.12).

Préalablement à la cession à Eni des actifs congolais, il a été procédé au remboursement des en-cours de la facilité liée aux réserves congolaises et à l'annulation définitive de cette même facilité (200 000 K\$).

En conséquence, seule la ligne de crédit affectée aux réserves colombiennes soit 150 000 K\$ reste disponible.

ENGAGEMENTS DE TRAVAUX

Dans le cadre des opérations courantes des établissements Maurel & Prom et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, la Société prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Au 31 décembre 2007, les engagements opérationnels qui comprennent notamment les engagements estimés de travaux pétroliers directement ou indirectement financés par la maison mère, se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2007	2006
Congo	-	134 515
Tanzanie	10 190	5 319
Italie (Sicile)	90	3 940
Syrie	-	3 037
Sénégal	1 359	-
TOTAL	11 639	146 811

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés.

Les engagements de travaux répertoriés sur Panther s'élèvent à 90 K€ correspondant à la pénalité à verser en cas de restitution du permis. Cependant, en cas de forage de 21 puits prévus contractuellement, le montant de l'engagement peut s'élever jusqu'à 31,9 M€.



En ce qui concerne le permis Marine III, les engagements fermes de travaux pétroliers concernent 200 km de travaux sismiques, 300 km de traitement de sismique et le forage d'un point. Le montant de cet engagement n'a pu être chiffré.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Voir Note 3.7.2.

AUTRES ENGAGEMENTS

Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait des clauses de bonus et de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de ces clauses a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 M\$ (30 M\$ qui ont été payés le 13 juillet 2007 et 25 M\$ plus intérêts payables 5 jours après la première production, soit 1 000 bbl/j pendant 30 jours sur le champ d'Onal actuellement en cours de développement) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

- Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 \$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mb ;
- Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombé.

3.23 - Litiges

MESSIER PARTNERS

La société Messier Partners a engagé une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Le Tribunal a partiellement retenu la demande de Messier Partners et la Société a été condamnée à verser la somme de 5,7 M€. La Société a fait appel de ce jugement. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de la Société.

AGRICHER/TRANSAGRA

En 1996, Maurel & Prom a fait l'objet d'une assignation en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

Par ailleurs, Maurel & Prom a assigné les dirigeants personnes physiques du Groupe coopératif détenant Transagra, en responsabilité dans les pertes encourues par Maurel & Prom à travers la société Promagra.

À ce jour, le litige est toujours en cours.

3.24 - Environnement

Du fait de ses activités, aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, le groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement, le groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance ad hoc.

En raison de la nature de son activité, le Groupe supportera les frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Une provision de ces coûts de remise en état des sites est constatée dans les comptes.

3.25 - Effectifs

La Société employait 55 personnes au 31 décembre 2007 contre 56 le 31 décembre 2006.

3.26 - Rémunérations allouées à la Direction, et aux membres du Conseil d'administration

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération allouée à la Direction*	2 315	2 549
Conseil d'administration (jetons de présence et rémunération des Comités)	450	522
TOTAL	2 765	3 071

* La Direction comprend la Direction Générale et les directeurs de départements soit 7 membres.

3.27 - Éléments concernant les entreprises liées

Postes concernés (en milliers d'Euros)	31/12/2007	31/12/2006
ACTIF		
Participations	566 296	530 470
Créances clients	7 401	
Autres créances	280 344	86 295
PASSIF		
Dettes fournisseurs	1 746	4 165
Dettes sur immobilisations	44	1 939
Autres dettes	8 099	3 843
COMPTE DE RÉSULTAT		
Quotes-parts sur opérations faites en commun	7 890	3 073
Produits financiers		14 532
Dividendes reçus	21	21
Autres produits	4 028	
Charges financières		

3.28 - Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en unités monétaires

Sociétés	% détenu	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital social (en devises)	Valeur comptable des titres détenus (€) Brute	Nette	Prêts et avances accordés brut (€) ^(a)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en devises)	Résultat du dernier exercice (en devises)	Notes
FRANCE :											
Caroil €	100 %	42 253 330	4 793 607	42 285 825	42 285 825	57 146 902			97 457 245	5 436 800	
ÉTRANGER :											
Brooklyn Shipping Ltd. (Kingston) \$	100 %	3 704	(976 120)	133 225	0	0			Néant	0	
Zetah M&P Congo (Pointe Noire) CFA	100 %	10 000 000	0	15 245	0	6 962 188			Néant	(1 201 902 925)	
Compagnie Européenne et Africaine du Bois (Luxembourg) €	100 %	30 987	(6 602 325)	37 681	0	8 765 752			Néant	(36 427)	1
Mepis International (Kingston) \$	100 %	10 000	(362 663)	11 170	0	0			Néant	0	
Maurel & Prom (Suisse) Genève S.A. CHF	99,99 %	300 000	50 714	194 263	194 263	30 000			1 291 714	44 476	
Pebercan (Montréal) \$ (b)	19,39 %	43 540 000	143 876 000	11 992 289	11 992 289	0			82 662 000	26 806 000	
HPL (Bermudes) \$	100 %	108 753 767	43 912	389 374 443	389 374 443	0			Néant	2 850	
Maurel & Prom Gabon Ltd. \$	100 %	150	(7 273 640)	114 007 289	0	149 234 311			Néant	(7 001 748)	2
Panther Eureka S.r.l. (Sicile) €	30 %	128 752	1 722 204	8 379 099	8 379 099	9 264 000			Néant	(885 520)	
DIVERS ^(c) :				1 022 498	926 513	2 021					
TOTAL				567 453 027	453 152 432	231 405 174					

(a) Intérêts courus inclus.

(b) Sur la base des comptes au 30 septembre 2007 (neuf mois).

(c) Zetah Noubi Ltd, M&P Syrie, NGM, Banque Congolaise de l'Habitat, M&P Congo, Raba Xprom, MP Tanzanie, Orchard, Hocol MP Venezuela et Renaissance Energy.

Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de :

1 - avances destinées principalement à New Gold Mali dépréciée à 100 %.

2 - dépréciée à hauteur de 20 576 000 €.



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat de l'exercice	567 641	132 107
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions	154 497	57 283
Dépréciation d'actif d'exploitation	36 991	4 897
Autres produits et charges calculés	(8 376)	984
Augmentation des charges à répartir (Plus-values), moins-values de cession	(802 708)	192
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(51 955)	195 463
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(2 091)	18 256
I. Flux de trésorerie provenant de / (utilisé dans) l'exploitation	(54 046)	213 719
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts	(22 705)	(29 297)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 102)	(95 916)
Acquisitions d'immobilisations financières	(40 765)	(40 365)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 074 563	2044
Cessions d'immobilisations financières	21 983	0
Augmentation nette des comptes courants Groupe	(194 457)	(61 897)
INVESTISSEMENTS NETS	834 517	(221 787)
INCIDENCE DES DÉCALAGES LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	13 339	3 644
II. Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	847 856	(221 787)
Augmentation de capital, nette des actions propres	2 904	35 083
Versement de dividendes	(143 738)	(38 274)
Augmentation (diminution) des dettes financières	(86 669)	66 972
Diminution nette des comptes courants Groupe		
III. Flux de financement	(227 503)	63 781
IV. Variation de trésorerie	566 307	55 714
V. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	71 615	24 839
VI. Incidence de la variation du cours des devises	(7 044)	(8 940)
VII. Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	630 878	71 615

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

(dividende net proposé : 1,20 euros par action)

Bénéfice de l'exercice	567 641 365,00
Majoré du report à nouveau antérieur	45 124 917,00
Total disponible	612 766 282,00
Affectation	
Distribution d'un dividende*	140 001 793,20
Report à nouveau et réserve légale	472 764 488,80
TOTAL AFFECTÉ	612 766 282,00

* hors actions propres

13.2.4 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Établissements Maurel & Prom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.2, votre Société amortit ses immobilisations incorporelles (droits de recherche et dépenses d'exploration capitalisées) et comptabilise, le cas échéant, des dépréciations sur celles-ci en fonction de la valeur économique des réserves pétrolières récupérables. Dans ce cadre, notre

appréciation sur l'évaluation des actifs correspondants s'est fondée sur les conclusions de l'expert indépendant mandaté par votre Société ou, en l'absence de réserves, sur les hypothèses de poursuite des travaux d'exploration ;

- votre Société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.10 et 3.10. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction de votre Société dans ces estimations ;
- votre Société a cédé ses principaux actifs congolais au cours du premier semestre 2007, selon les modalités décrites dans la note 1 et 3.19 de l'annexe. S'agissant d'une opération particulièrement significative de l'exercice 2007, nous nous sommes assurés du correct calcul du résultat de cession de ces actifs, et de sa présentation dans les états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Michel Bousquet

ERNST & YOUNG AUDIT

François Carrega



13.3 ANNEXE 3

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application des articles L. 225-88 et L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance (conventions antérieures au 14 juin 2007) ou de votre Conseil d'administration (conventions depuis le 14 juin 2007).

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes des articles R. 225-58 et R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société Pacifico S.A.

Personne concernée

Monsieur Jean-François Henin, Président du Conseil d'administration de votre Société et Président du Directoire de la société Pacifico S.A.

a. Nature et objet

Une convention de prestations de services a été conclue en date du 21 juin 2005 entre votre Société et la société Pacifico S.A. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 29 mai 2007, autorisé préalablement par votre Conseil de surveillance du 29 mai 2007.

MODALITÉS

Cet avenant a modifié plusieurs articles de la convention et notamment l'article 1 afin de clarifier les obligations respectives des parties et supprimer d'éventuelles ambiguïtés rédactionnelles.

Les prestations effectuées par la société Pacifico S.A. pour le compte de votre Société sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ; et
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel : 100 000 € hors taxes au titre de l'année 2007 ;
- le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de votre Société. Au titre de l'année 2007, les honoraires complémentaires sont fixés à 84 470 € hors taxes par mois. Ce montant mensuel est ajusté trimestriellement sur la base du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. Ces prestations correspondent aux missions réalisées par cinq consultants de la société Pacifico S.A.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de 2 mois.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 1 547 452 € toutes taxes comprises.

b. Nature et objet

Un contrat de sous-location en date du 11 juin 2007 a été conclu entre votre Société et la société Pacifico S.A. et a été autorisé par votre Conseil d'administration du 13 décembre 2007.

MODALITÉS

Cette sous-location porte sur les bureaux d'une surface d'environ 240 m², situés au rez-de-chaussée du bâtiment 12 rue Volney, 75002 Paris.

Le contrat est consenti pour une durée d'un an à compter du 11 juin 2007 et sera ensuite renouvelable par tacite reconduction.

Le loyer annuel s'élève à 170 000 € hors taxes et sera révisé à l'expiration de la première année du présent contrat.

C. Nature et objet

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 25 mars 2008, a autorisé la convention de cession d'actions de la société New Gold Mali, détenu par la société CEAB, à Pacifico S.A.

MODALITÉS

Aux termes du Joint Venture Agreement (JVA) en date du 5 septembre 2002 conclu avec la société New Gold Mali, la société Afriore s'était engagée à investir la somme de 2,5 MUSD dans un projet d'exploration d'un permis aurifère au Mali et à produire une étude de faisabilité du projet. En contrepartie de cet investissement, la société Afriore obtenait la possibilité de devenir propriétaire de 60 % du projet.

Par contrat en date du 4 septembre 2005, la société Afriore, ayant décidé de se retirer du projet, cédait ses droits et obligations au titre du JVA à la société Pacifico S.A.

La société Pacifico S.A., ayant rempli ses obligations contractuelles, est devenue titulaire, en juin 2007, de 60 % des actions composant le capital de la société New Gold Mali et ce, par acquisition auprès des actionnaires de New Gold Mali, dont CEAB, filiale de votre Société.

Les organes de direction de la société CEAB et de votre société sont représentés par les mêmes dirigeants. Par conséquent, au regard de l'éventuel conflit d'intérêts et dans un souci de bonne gouvernance, cette opération a été soumise et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 mars 2008.

2. Avec la société Pacifico Forages

Personne concernée

Monsieur Jean-François Henin, Président du Conseil d'administration de votre Société, Président du Directoire de la société Pacifico S.A., et administrateur de Pacifico Forages.

Nature et objet

Une convention a été conclue le 13 décembre 2007, entre la société Caroil, filiale de votre Société et son actionnaire de référence, la société Pacifico S.A., au travers de sa filiale Pacifico Forages. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 13 décembre 2007.

MODALITÉS

La société Pacifico Forages a cédé un appareil de forage à la société Caroil. Le Prix de cession s'élève à 12 051 000 € hors taxes.

3. Avec les sociétés Maurel & Prom Intl. Shipping Ltd., Brooklyn Shipping Ltd., Mepis Marie Ltd. et Mepis Clementine Ltd.

Personne concernée

Monsieur Jean-François Henin, Président du Conseil d'administration de votre Société.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration a autorisé dans sa séance du 24 septembre 2007 une convention d'abandons de créances au profit des sociétés Maurel & Prom Intl. Shipping Ltd., Brooklyn Shipping Ltd., Mepis Marie Ltd. et Mepis Clementine Ltd.

MODALITÉS

Le montant des abandons de créances au profit de chacune des sociétés est le suivant :

- Maurel & Prom Intl. Shipping Ltd. : 1 309 \$
- Mepis Marie Ltd. : 2 971 570 \$
- Mepis Clementine Ltd. : 3 881 343 \$

Par ailleurs, la société Brooklyn Shipping Ltd. a abandonné sa créance au profit de votre Société pour un montant de 103 519 \$.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Panther Eureka S.r.l

Nature et objet

Dans le cadre du contrat d'acquisition de titres de la société Panther Eureka signé le 19 février 2005, et autorisé par votre Conseil de surveillance en date du 22 avril 2005, votre Société a procédé à l'ouverture d'un compte courant d'associé auprès de la société Panther Eureka.

MODALITÉS

La convention prévoit la rémunération du compte au taux annuel de 8,30 %.

Au 31 décembre 2007, le compte courant s'élève à 9 264 000 € au profit de votre Société.

Le produit des intérêts est de 693 053 € pour l'exercice 2007.

2. Avec la société Caroil, S.A.

a. Nature et objet

Votre Conseil de surveillance en date du 7 octobre 2003 a autorisé une convention de trésorerie entre Caroil et votre Société.



MODALITÉS

Cette convention, conclue le 9 octobre 2003, a pris effet le 1^{er} janvier 2003 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2007, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 56 150 134 € au profit de votre société. Le produit des intérêts est de 996 767 € pour l'exercice 2007.

b. Nature et objet

Le Conseil de surveillance de votre Société a autorisé en date du 15 avril 2004 la signature d'une convention de domiciliation entre Caroil et votre Société.

MODALITÉS

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Le montant facturé sur l'exercice 2007 s'élève à 20 919 €.

3. Avec la Compagnie Européenne et Africaine du Bois (CEAB) et New Gold Mali S.A.

Nature et objet

Votre Conseil de surveillance du 30 septembre 1999 a autorisé une convention de trésorerie entre CEAB, New Gold Mali, et votre Société.

MODALITÉS

Cette convention, conclue le 5 octobre 2000, a pris effet le 1^{er} janvier 2000 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2007, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 8 497 143 € au profit de votre Société. Le produit des intérêts est de 450 865 € pour l'exercice 2007.

4. Avec la société Pacifico S.A.

a. Nature et objet

Votre Conseil de surveillance en date du 4 octobre 2000 a autorisé une convention de trésorerie entre Pacifico S.A. et votre Société. Votre Conseil d'administration du 25 avril 2008 a décidé de mettre fin à cette convention.

MODALITÉS

La rémunération des avances en compte courant s'effectuait au taux EURIBOR trois mois + 2 %. Aucun solde d'avance n'est à constater au 31 décembre 2007. Aucun intérêt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2007.

b. Nature et objet

Le Conseil de surveillance de votre Société a autorisé en date du 15 avril 2004 la signature d'une convention de domiciliation entre Pacifico S.A. et votre Société.

MODALITÉS

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Au cours de l'exercice, le produit facturé à ce titre s'élève à 865 €, étant précisé que cette convention a pris fin en juin 2007.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Michel Bousquet

ERNST & YOUNG AUDIT

François Carrega